

Le tableau B indique le tonnage brut et enregistré des bateaux à vapeur canadiens dans les différents districts du Canada, et le montant des droits payés pour leur inspection, ainsi que les honoraires payés par les mécaniciens pour leurs certificats, — et aussi, une amende imposée par M. l'inspecteur Westgarth, \$40, pour infraction à l'acte dans la Colombie-Britannique.

TABLEAU B.

Division.	Tonnage brut.	Tonnage enregistré.	Droits et amendes.
			\$ cts.
Ontario-Ouest, Huron et Supérieur.....	38,484-62	26,231-07	3,462 19
Ontario-Est.....	12,393	6,915	1,251 59
Montréal.....	16,880	8,424	1,648 10
Trois-Rivières.....	10,784	5,926	973 62
Québec.....	17,055	9,274	1,572 76
Provinces Maritimes.....	17,284	10,883	1,693 58
Colombie-Britannique.....	4,973-82	3,541-13	444 23
Manitoba.....	733-61	519-27	44 04
Honoraires des mécaniciens.....			3,043 00
Amende pour infraction à l'acte.....			40 00
<b>Totaux.....</b>	<b>118,588 05</b>	<b>71,713-47</b>	<b>14,173 11</b>

Le revenu total du compte ci-dessus, pour l'année expirée le 31 décembre 1877, est de \$14,173.11, contre \$14,249.48 reçu l'année dernière, ce qui accuse une diminution de \$121.37 dans le chiffre des droits d'inspection, et une augmentation de \$5 dans les honoraires des mécaniciens.

Le tableau C indique le nombre et la classification des bateaux à vapeur canadiens à la fin de l'année. Nous avons compris sous les titres "à hélice" et "remorqueurs" douze élévateurs à grains, mus par la vapeur et un hélice, afin de leur permettre de se transporter de côté et d'autre dans le port de Montréal.

TABLEAU C.

Division.	Nombre.	A aubes.	A hélice.	Passagers.	Fret.	Remorqueurs.
Ontario-Ouest, Huron et Supérieur.....	219	38	181	86	37	96
Ontario-Est.....	101	31	70	54	16	31
Montréal.....	126	65	60	38	21	67
Trois-Rivières.....	57	46	11	27	1	29
Québec.....	96	53	43	25	1	70
Provinces Maritimes.....	110	47	63	54	2	54
Colombie-Britannique.....	25	17	8	16	.....	9
Manitoba.....	6	6	1	3	2	1
<b>Total.....</b>	<b>740</b>	<b>302</b>	<b>437</b>	<b>303</b>	<b>80</b>	<b>357</b>